

Acte publié le 02.06.23

9 Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétences des communes

N° 33-2023

## DECISION DU PRESIDENT

### CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société OXIPRO

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 autorisant le Président,

**DECIDE** de louer à la société OXIPRO, Société par actions simplifiée au capital de 1500 euros, immatriculée au RCS de EVREUX sous le numéro 825 033 715, domiciliée 215, Route de Paris 27000 EVREUX représentée par Monsieur Eric DUPIN en sa qualité de Directeur Général.

Les locaux sis pépinière d'entreprise, 163 Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :  
Bureau n° 26 B de 35 m<sup>2</sup> environ situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 36 mois à compter du 1er mai 2023.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **350 euros hors taxe et hors charges** (trois cent cinquante euros hors taxe et hors charges).

Pont-Audemer, le 1<sup>er</sup> mai 2023

Le Président



Francis COUREL

